

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3082

15 décembre 2011

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------|--|--------|
| Agence D.L.H. S.A. | 147917 | Firouzeh S.A. | 147928 |
| AirportCity Cologne S.à r.l. | 147928 | Focus Investment | 147926 |
| Association Professionnelle des Chaîneurs du Cadastre et de la Topographie | 147929 | Foncier & Participations S.A. | 147928 |
| Castle Island House S.A. | 147930 | Fonia S.A. SPF | 147928 |
| Cerruti Groupe Service (CGS) S.A. | 147931 | Fortimat Properties S.A. | 147929 |
| Dom Global Luxembourg S.A. | 147895 | Fountain Venture Three S.A., SPF | 147929 |
| EGC | 147917 | Fountain Venture Two S.A., SPF | 147929 |
| Egmo | 147894 | FR Acquisition Holding Corporation (Lu- xembourg), S. à r.l. | 147930 |
| EHS S.à r.l. | 147917 | FR Acquisition Subco (Luxembourg), S. à r.l. | 147934 |
| Elephant Holding S.A. | 147918 | Freele SA | 147934 |
| Elyan Capital S.A. | 147895 | Galien Luxembourg S.à r.l. | 147934 |
| Estates Property 1 S.A. | 147903 | Gareth Capital S.A. | 147936 |
| Eurolizenz SA | 147915 | Gerium Energias Lux, S.A. | 147934 |
| Europe Avenue Lux II S.à r.l. | 147924 | Global Equities Holding S.à r.l. | 147936 |
| Europe Avenue Lux I S.à r.l. | 147915 | Grove Holdings 1 | 147936 |
| Eurosol Distri S.A. | 147918 | IH International S.A. | 147931 |
| Everwood Holding S.A.-SPF | 147918 | IMP S.à r.l. | 147919 |
| Evo Energy S.A. | 147919 | Marisca, S. à r.l. | 147936 |
| Evo Energy S.A. | 147923 | MBSP 3 S.à r.l. | 147894 |
| Evo Energy S.A. | 147919 | Merkur I | 147935 |
| Evo Energy S.A. | 147919 | Modjeska Canyon S.A. | 147895 |
| Falck Energy Iran S.A. | 147927 | Parefa S.A. | 147920 |
| Fidav S.A. | 147927 | Pergam Partners III & Cie S.C.A. | 147920 |
| Fidji S.A. | 147927 | Valz Immobilier S.A. | 147926 |
| Fiduciaire Internationale S.A. | 147927 | Vap Restaurants S.A. | 147930 |
| Financière Dolomies et Chaux | 147926 | Vion Luxembourg S.à r.l. | 147918 |
| Finorso S.A. | 147890 | WPP Luxembourg Europe Two S.à r.l. ... | 147911 |
| Fire and Ice Invest SA/SPF | 147926 | | |

Finorso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 164.483.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt huit octobre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur René SOULLIE, né le 2 avril 1962 à Metz (France), demeurant 4 hameau de Canchomppez, F-59242 Templeuve,

Ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant selon les dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer (la «Société»).

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège, Objet, Durée**1. Forme, Dénomination**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «FINORSO S.A.».

2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet

L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, d'entreprendre toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités. Dans ce contexte, la Société pourra également prêter toute assistance, accorder tout concours, prêt, avance ou garantie à toute entreprise dans laquelle la société possède des intérêts ou détient une participation.

La société peut également créer, acquérir, mettre en valeur, utiliser ou concéder l'usage de droits intellectuels. Elle peut notamment créer, acquérir, mettre en valeur utiliser ou concéder l'usage des brevets, licences, noms de domaines, logos et marques, ainsi que des droits qui en découlent ou les complètent. En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euro (31.000 €), divisé en cent (100) actions nominatives d'une valeur nominale de trois cent dix Euro (310 €) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100 %).

6. Nature des actions

Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Modification du capital

7.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

7.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administrateurs, Conseil d'administration, Reviseurs d'entreprises

8. Conseil d'administration

8.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

8.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs répartis en deux classes A et B. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

8.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

8.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

9. Réunions du conseil d'administration

9.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

9.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

9.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

9.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

9.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

9.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

9.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

9.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

10. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

10.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11. Délégation de pouvoirs

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

11.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12. Représentation de la société

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, dont l'un sera obligatoirement un administrateur de classe A et le second obligatoirement un administrateur de classe B; ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13. Commissaire aux comptes

13.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V.- Assemblée générale des actionnaires

14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires

14.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

14.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

14.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

14.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

14.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

14.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

15. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mardi du mois de juin, à 17h 00 heures, et pour la première fois en 2012.

16. Autres assemblées générales

Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

17. Votes

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris

l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

18. Année sociale

18.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2011.

18.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

19. Répartition des bénéfices

19.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

19.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

19.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

20. Dissolution, Liquidation

20.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

20.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

20.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII.- Loi applicable

21. Loi applicable

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les cent (100) actions comme suit:

| | |
|---------------------------------|-------------|
| Monsieur René SOULLIE | 100 actions |
| Total: | 100 actions |

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et mille Euro (31.000 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à 1.400 Euro.

Première Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 38 avenue du X septembre, L2550 Luxembourg.

2. Est appelé aux fonctions d'Administrateur de classe A pour une période de six (6) ans:

- Monsieur Claude FAVRE, né le 22 septembre 1967 à Voiron (France), demeurant professionnellement au 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg,

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de classe B pour une période de six (6) ans:

- Monsieur René SOULLIE, né le 2 avril 1962 à Metz (France), demeurant 4 hameau de Canchomprez, F-59242 Templeuve,

- Monsieur Jonathan SOULLIE, né le 15 mars 1987 à Metz (France), demeurant 27c rue de la mairie, F-54680 Crusnes.

3. Est nommée commissaire aux comptes pour une période de six (6 ans) la société MPM International S.A., ayant son siège social au 30 route de Luxembourg, L-6916 Roodt-sur-Syre, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-69702.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 3 novembre 2011. Relation: LAC/2011/48771. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152536/229.

(110177632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

MBSP 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 149.466.

En date du 8 Novembre 2011, l'associé unique de la Société, Providence Equity Partners VI International L.P., a transféré 12.500 parts sociales de la Société qu'il détenait à TMT SSF 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 149 441.

Suite à ce transfert les 12.500 parts sociales de la société représentant l'intégralité du capital social émis, sont détenues comme suit:

- TMT SSF 3 S.à r.l.: 12.500 part sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Novembre 2011.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011154060/19.

(110178489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Egmo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 90, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 137.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832

L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011153049/13.

(110178432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Elyan Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 157.259.

—
EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte Madame Valérie WESQUY, employée privé, avec adresse professionnelle 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Riccardo MORALDI, administrateur démissionnaire. Elle reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 09 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011153050/13.

(110178061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Modjeska Canyon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 112.211.

—
Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11 novembre 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de TMF CORPORATE SERVICES S.A., avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Erik van Os, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2016 qui se tiendra en 2017.

Acceptation de la démission de TMF Secretarial Services S.A., avec siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Israel Basilio Domingo, adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2016 qui se tiendra en 2017.

Il a également été décidé de renouveler le mandat de TMF Administrative Services S.A., avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2016 qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Pour la société

M. Erik van Os

Administrateur

Référence de publication: 2011155925/28.

(110181894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Dom Global Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 164.366.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the second day of November.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DOM GLOBAL PROPERTY INVESTMENT B.S.C. CLOSED, a joint stock company existing under Bahrain Law, with registered office at Manama Center, Road 383, Building 128, Flat 106, Block 316, Bahrain,

here represented by Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated 20 October 2011.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There exists a joint stock company under the name of "DOM GLOBAL LUXEMBOURG S.A."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant the companies of the group or its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 340,000.- (three hundred forty thousand Euro) divided into 3,400 (three thousand four hundred) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 3,400,000.- (three million four hundred thousand Euro) to be divided into 34,000 (thirty-four thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on 2 November 2016, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast and have to be voted by at least one A signatory director and by one B signatory director. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory directors or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 1st Friday of the month of May at 09.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on 1st January and ends on 31st December of each year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2012.

The first annual general meeting shall be held in 2013.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The 3,400 (three thousand four hundred) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, DOM GLOBAL PROPERTY INVESTMENT B.S.C. CLOSED, a joint stock company existing under Bahrain Law, with registered office at Manama Center, Road 383, Building 128, Flat 106, Block 316, Bahrain.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 340,000.- (three hundred forty thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at five.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

A signatory directors:

1. Mr Laurent BERNARD, CEO, born on 21 March 1974 in Suresnes, France, residing at 24, rue Edouard Nortier, F-92200 Neuilly-sur-Seine, France

2. Mr Ziad ALONAIZY, CEO, born on 5 December 1970 in Kuwait City, Kuwait, residing at 103 Clifton Court, Northwick Terrace, London NW8 8JA, United Kingdom,

B signatory directors:

3. Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", born on 8 June 1969 in Luxembourg, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

4. Mr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", born on 22 April 1959 in Luxembourg, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

5. Mr Gerdy ROOSE, "ingénieur commercial et maître en gestion fiscale", born on 14 February 1966 in Weselgem, Belgium, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Mr Luc HANSEN, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: AUDIEX S.A., having its registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Third resolution

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, he signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mil onze, le deuxième jour de novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DOM GLOBAL PROPERTY INVESTMENT B.S.C. CLOSED, une société anonyme de droit du Royaume du Bahreïn, ayant son siège social à Manama Center, Road 383, Building 128, Flat 106, Block 316, Royaume du Bahreïn,

ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 20 octobre 2011.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «DOM GLOBAL LUXEMBOURG S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 340.000,- (trois cent quarante mille euros) représenté par 3.400 (trois mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 3.400.000,- (trois millions quatre cent mille euros) qui sera représenté par 34.000 (trente-quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 2 novembre 2016, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie A et le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de mai à 09.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 3.400 (trois mille quatre cents) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, DOM GLOBAL PROPERTY INVESTMENT B.S.C. CLOSED, une société anonyme de droit du Royaume du Bahreïn, ayant son siège social à Manama Center, Road 383, Building 128, Flat 106, Block 316, Royaume du Bahreïn.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 340.000,-(trois cent quarante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à cinq.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

Signatures catégorie A

1. Monsieur Laurent BERNARD, CEO», né le 21 mars 1974 à Suresnes, France, demeurant au 24, rue Edouard Nortier, F-92200 Neuilly-sur-Seine, France

2. Monsieur Ziad ALONAIZY, «CEO», né le 5 décembre 1970 à Koweït City, Koweït, demeurant au 103 Clifton Court, Northwick Terrace, Londres NW8 8JA, Grande-Bretagne,

Signatures catégorie B

3. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

4. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

5. Monsieur Gerdy ROOSE, ingénieur commercial et maître en gestion fiscale, né le 14 février 1966 à Weselgem, Belgique, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Luc HANSEN, prénommé est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Ponsard, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 2 novembre 2011. Relation: RED/2011/2303. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 2 novembre 2011.

Référence de publication: 2011149817/412.

(110174523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Estates Property 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.368.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-quatrième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ESTATES S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy, L1940 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Laurent WEIS, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 9 septembre 2011.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ESTATES PROPERTY 1 S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,(trente-et-un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,-(dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 310.000,-(trois cent dix mille euros) qui sera représenté par 31.000 (trente-et-un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,-(dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 24 octobre 2016, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois de février à 15.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} décembre de chaque année et finit le 30 novembre de l'année suivante.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente novembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, ESTATES S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Les actions ont été libérées à hauteur de 25 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante Euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Benoît de FROIDMONT, administrateur de sociétés, né le 26 juillet 1975 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, avenue de Longwy,

2. Monsieur Adrien ROLLE, ingénieur commercial, né le 21 août 1975 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

3. Monsieur Laurent WEIS, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, né le 26 mars 1980 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

Monsieur Benoît de FROIDMONT est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, R.C.S. 43.298 section B.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 370, route de Longwy, L1940 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle français, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Follows the English version of the preceding text:

In the year two thousand eleven on the twenty-fourth day of October.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ESTATES S.A., with registered office at 370, route de Longwy, L1940 Luxembourg

duly represented by Mr Laurent WEIS, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", with professional address at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated September 9, 2011

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A joint stock company is herewith formed under the name of "ESTATES PROPERTY 1 S.A.".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 310,000.- (three hundred ten thousand Euro) to be divided into 31,000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on October 24, 2016, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Thursday of the month of February at 3.30 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on December 1st of each year and ends on November 30th of the following year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on November 30, 2012.

The first annual general meeting shall be held in 2013.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The 3,100 (three thousand one hundred) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, ESTATES S.A., with registered office at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

The shares have been paid up in cash for 25 %, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 7,750.-as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at 3 (three).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Benoît de FROIDMONT, director of companies, born on July 26, 1975 in Rocourt (Belgium), with professional address in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

2. Mr Adrien ROLLE, "ingénieur commercial", born on August 21, 1975 in Liège (Belgium), with professional address in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

3. Mr Laurent WEIS, "titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", born on March 26, 1980 in Luxembourg (Luxembourg), with professional address at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

Mr Benoît de FROIDMONT has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., having its registered office in L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, R.C.S. Luxembourg B 43.298.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: L. Weis, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 26 octobre 2011. Relation: RED/2011/2244. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 26 octobre 2011.

Référence de publication: 2011149840/397.

(110174552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

WPP Luxembourg Europe Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 124.854.075,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 160.777.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of WPP Luxembourg Europe Two S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 50,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 160777 (the Company). The Company was incorporated on 5 May 2011 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C under number 1563 and dated 14 July 2011. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have not yet been amended.

THERE APPEARS:

WPP Luxembourg Europe S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 2,245,758,100 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 85550 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The power of attorney from the Sole Shareholder, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all of the 2,000 (two thousand) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each in the share capital of the Company amounting to EUR 50,000 (fifty thousand Euro);

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 124,804,075 (one hundred and twenty four million eight hundred and four thousand seventy five Euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to EUR 124,854,075 (one hundred and twenty four million eight hundred and fifty four thousand seventy five Euro), by way of the issuance of 4,992,163 (four million nine hundred and ninety two thousand one hundred and sixty three) new shares of the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each (the New Shares), together with share premium;

3. Subscription to and payment in kind of the share capital increase specified under item 2. above;

4. Subsequent amendment of article 4, paragraph 1, of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. above;

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the abovementioned changes with power and authority given to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the New Shares, and to see to any formalities in connection therewith; and

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 124,804,075 (one hundred and twenty four million eight hundred and four thousand seventy five Euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 50,000 (fifty thousand Euro) to EUR 124,854,075 (one hundred and twenty four million eight hundred and fifty four thousand seventy five Euro), by way of the issuance of 4,992,163 (four million nine hundred and ninety two thousand one hundred and sixty three) new shares of the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each (the New Shares).

Third resolution

The Meeting records the following subscription to and payment for the New Shares:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to the 4,992,163 (four million nine hundred and ninety two thousand one hundred and sixty three) New Shares and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in kind (the Contribution in Kind) consisting of receivables in a total amount of EUR 624,020,390 (six hundred and twenty four million twenty thousand three hundred and ninety Euro) each (the Receivables).

The Contribution in Kind to the Company, in an aggregate net amount of EUR 624,020,572 (six hundred and twenty four million twenty thousand three hundred and ninety Euro) shall be allocated as follows:

(i) the amount of EUR 124,804,075 (one hundred and twenty four million eight hundred and four thousand seventy five Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the amount of EUR 499,216,315 (four hundred and ninety-nine million two hundred and sixteen thousand three hundred and fifteen euro) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The ownership, transferability, certainty, liquidity and valuation of the Receivables contributed to the Company by the Sole Shareholder are supported by a valuation certificate issued by the management of the Sole Shareholder and countersigned by the management of the Company (the Certificate) which confirms inter alia that the aggregate total value of the Receivables amounts to at least EUR 624,020,390 (six hundred and twenty four million twenty thousand three hundred and ninety Euro) and that the Receivables are freely transferable to the Company.

A copy of the Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4, paragraph 1, of the Articles in order to reflect the above increase of the share capital of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at EUR 124,854,075 (one hundred and twenty four million eight hundred and fifty four thousand seventy five Euro), represented by 4,994,163 (four million nine hundred and ninety four thousand one hundred and sixty three) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to, each acting individually under their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the second and third resolutions above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 7,000.- (seven thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing and intervening parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de WPP Luxembourg Europe Two S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 50.000 EUR et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160777 (la Société). La Société a été constituée le 5 mai 2011 par un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C -n°1563 du 14 juillet 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés.

A comparu:

WPP Luxembourg Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de 2.245.758.100 EUR et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B85550 (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Lynn Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexés au présent acte pour des raisons d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les 2.000 (deux mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR (vint-cinq euros) chacune dans la capital social de la Société s'élevant à 50.000 EUR (cinquante mille euros);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 124.804.075 EUR (cent vingt-quatre millions huit cent quatre mille soixante-quinze euros) de façon à porter le capital social de son montant actuel à 124.854.075 EUR (cent vingt-quatre millions huit cent cinquante-quatre mille soixante-quinze euros) par voie d'émission de 4.992.163 (quatre millions neuf cent quatre-vingt-douze mille cent soixante-trois) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), avec prime d'émission;

3. Souscription et paiement par apport en nature de l'augmentation de capital social mentionnée sous le point 2. ci-dessus;

4. Modification consécutive de l'article 4, paragraphe 1, des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus;

5. Modification du registre des parts sociales de la Société de manière à y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des parts sociales nouvellement émises, et d'accomplir toutes formalités y relatives; et

6. Divers.

III. qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considère comme dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de 124.804.075 EUR (cent vingt-quatre millions huit cent quatre mille soixante-quinze euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 50.000 EUR (cinquante mille euros) à un montant de 124.854.075 EUR (cent vingt-quatre millions huit cent cinquante-quatre mille soixante-quinze euros) par l'émission de 4.992.163 (quatre millions neuf

cent quatre-vingt-douze mille cent soixante-trois) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Troisième résolution

L'Assemblée accepte les souscriptions et paiements pour les nouvelles parts sociales comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-avant, déclare (i) souscrire aux 4.992.163 (quatre millions neuf cent quatre-vingt-douze mille cent soixante-trois) Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt cinq euros) chacune et (ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature consistant en plusieurs créances d'un montant total de 624.020.390 EUR (six cent vingt quatre millions vingt mille trois cent quatre-vingt-dix euros) chacune (les Créances).

L'apport en numéraire d'un montant de 624.002.572 EUR (six cent vingt quatre millions vingt mille trois cent quatre-vingt-dix euros) est alloué de la manière suivante:

(i) le montant de 124.804.075 EUR (cent vingt-quatre millions huit cent quatre mille soixante-quinze euros) est à affecter au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) le montant de 499.216.315 EUR (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent seize mille trois cent quinze euros) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

La propriété, la cessibilité et la valeur des Créances apportées à la Société par l'Associé Unique sont certifiées par un certificat émis par le conseil de gérance de la Société (le Certificat) qui confirme inter alia que la valeur totale des Créances est au moins de 624.020.390 EUR et que les Créances sont librement cessibles à la Société.

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant restera jointe au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4, paragraphe 1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social de la Société, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 124.854.075 EUR (cent vingt-quatre millions huit cent cinquante-quatre mille soixante-quinze euros) représenté par 4.994.163 (quatre millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-trois) parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg à procéder individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (en ce compris pour éviter toute ambiguïté la signature dudit registre) des modifications décidées sous la deuxième et troisième résolution ci-dessus, et d'accomplir toutes formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 7.000.-(sept mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. ELVINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46704. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155322/197.

(110180759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Eurolizenz SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 87.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153052/10.

(110178727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Europe Avenue Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 118.842.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of the month of October.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

BCSP IV Lux Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg ("RCS") under number B 115.568, having a share capital of EUR 12,971,25.- (the "Sole Shareholder") represented by Me Karl PARDAENS, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 26 October 2011, being the sole shareholder of, and holding all the five hundred (500) shares in issue in "Europe Avenue Lux I S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 23rd August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 1964 on 19th October 2006, registered with the RCS under number B 118.842 and having a share capital of EUR 12,500.-. The articles of incorporation of the Company have not been amended.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder is the sole holder of shares of the Company and holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

- 1) Decision to put the Company into liquidation and dissolution of the Company;
- 2) Appointment of Auditeurs Associés as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator granting the liquidator the largest powers provided for by law.

Thereafter the following resolutions were passed:

First resolution

The Sole Shareholder decided to dissolve the Company and put it into liquidation. The Sole Shareholder noted that the Company subsists for the sole purpose of its liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint Auditeurs Associés, a société anonyme having its registered office at 32, boulevard Joseph II, L1240 Luxembourg, and registered with the RCS under number B 93.937 as liquidator of the Company.

The Sole Shareholder further resolved to grant the largest powers, and particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, to the liquidator, and to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the Sole Shareholder, if such authorisation is required by law.

The Sole Shareholder dispenses the liquidator from drawing up an inventory and agrees that the liquidator may refer to the books of the Company.

The liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The liquidator is authorised to the extent required to proceed to any interim liquidation surplus payments as the liquidator deems fit.

147916

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately eight hundred Euro (EUR 800.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing party, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by its respective name, first name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

BCSP IV Lux Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 115.568, ayant un capital social de EUR 12.971.25,- (l'«Associé Unique»), représentée par Me Karl PARDAENS, avocat, résidant au Luxembourg, conformément à une procuration datée du 26 octobre 2011, étant l'associé unique de, et détenant toutes les cinq cents (500) parts sociales émises par «Europe Avenue Lux I S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, le 23 août 2006, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le «Mémorial») numéro 1964 du 19 octobre 2006, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 118.842 et ayant un capital social de EUR 12.500,-. Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

La partie représentée a déclaré et a demandé au notaire d'acter les suivantes:

(A) L'Associé Unique est le seul détenteur de parts sociales de la Société et détient toutes les parts sociales dans la Société, de sorte que ses décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels les décisions vont être prises sont les suivants:

Ordre du jour

- 1) Décision de mettre la Société en liquidation et dissolution de la Société;
- 2) Nomination de Auditeurs Associés en tant que liquidateur de la Société, et détermination des pouvoirs du liquidateur attribuant au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par la loi.

Ensuite, les décisions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation. L'Associé Unique a noté que la Société continuera à exister pour les besoins de sa liquidation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer Auditeurs Associés, une société anonyme ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1240 Luxembourg, et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 93.937 comme liquidateur de la Société.

L'Associé Unique a ensuite décidé de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, et spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et d'autoriser par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation spéciale de l'Associé Unique, dans le cas où une telle autorisation est normalement requise par la loi.

L'Associé Unique a dispensé le liquidateur de dresser inventaire et a accepté que le liquidateur s'en réfère aux écritures de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera.

Le liquidateur est autorisé, dans la mesure requise, de procéder au paiement de tout boni de liquidation intérimaire tel qu'il estime opportun.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à huit cents euros (EUR 800.-).

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et est suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les deux versions.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au jour en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, il a signé, avec le notaire, le présent procès-verbal.

Signé: K. Pardaens, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 4 novembre 2011. Relation: RED/2011/2308. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153053/109.

(110178063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

EGC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 3, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 12.360.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153057/10.

(110178410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

EHS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 139.598.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153058/10.

(110178600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Agence D.L.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 29.167.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 mai 2007

1. L'Assemblée nomme comme Administrateurs pour une durée de 6 ans (jusqu'à l'Assemblée Générale que se tiendra en l'année 2012):

- Monsieur José de la Hoz, né à Santiago, Espagne, le 27 février 1955, demeurant à 16 Rue Roger Krier, L-3328 Crauthem;

- Madame Luana Giuliani, née à Pescara, Italie, le 4 mai 1956, demeurant à 16 Rue Roger Krier, L-3328 Crauthem;

- Madame Nathalie de la Hoz, née à Luxembourg le 8 mars 1980, demeurant à 34B Rue d'Alzingen, L-3397 Roeser.

2. L'Assemblée nomme comme délégué à la gestion journalière pour une durée de 6 ans (jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012):

- Monsieur José de la Hoz, né à Santiago, Espagne, le 27 février 1955, demeurant à 16 Rue Roger Krier, L-3328 Crauthem.

3. L'Assemblée nomme comme Commissaire pour une durée de 6 ans (jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012):

- Monsieur Roland Kohn, né à Luxembourg le 16 septembre 1951, demeurant à 3 rue de la Forêt, L-3354 Leudelage.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155336/23.

(110179895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Elephant Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.007.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153059/10.

(110178556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Eurosol Distri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 32, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 118.460.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153063/10.

(110178705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Everwood Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 99.754.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EVERWOOD HOLDING S.A.-SPF

Société anonyme - Société de gestion de patrimoine familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011153064/14.

(110178079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Vion Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.636.

Il résulte du «share transfert agreement» signé en date du 28 octobre 2011

que l'actionnaire unique de la société, la société VION BELGIUM NV, une société de droit belge ayant son siège social au 2 Fabriekstraat, 9470 Denderleeuw, Belgique, enregistrée à Banque Carrefour sous le numéro BTW BE 0447 442 489 cède l'intégralité de ses parts soit ses 445.823 parts à la société VION INGREDIENTS INTERNATIONAL (HOLDING) B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social au Neb Weg 10, 5681RH BEST, Pays Bas, ayant le numéro d'entreprise 17052555.

Suite à cela, la Société a désormais pour actionnaire unique VION INGREDIENTS INTERNATIONAL (HOLDING) B.V., détenant 445.823 parts sociales de la Société.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour rectification
Vion Luxembourg Sarl
Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2011155435/20.

(110179637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Evo Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 156.735.

Par la présente, veuillez prendre note de ma démission à compter de ce jour en tant qu'administrateur de la société Evo Energy S.A. numéro d'immatriculation B 156735.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Stefano GIUFFRA.

Référence de publication: 2011153065/10.

(110178589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Evo Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 156.735.

Par cette lettre, veuillez prendre note de ma démission à compter de ce jour en tant qu'administrateur de la société Evo Energy S.A. numéro d'immatriculation B 156735.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Jérôme GIRAULT.

Référence de publication: 2011153066/10.

(110178589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Evo Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 156.735.

Par la présente, veuillez prendre note de notre démission à compter de ce jour en tant qu'administrateur de la société Evo Energy S.A. numéro d'immatriculation B 156735.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Fidnet Ventures Inc.

Référence de publication: 2011153067/11.

(110178589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

IMP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.669.

EXTRAIT

En date du 8 novembre 2011, les associés de la Société ont constaté la démission d'un des gérants de la Société, à savoir Monsieur Derek Douglas, avec effet au 1^{er} novembre 2011.

La personne suivante a été nommée, le 8 novembre 2011, par résolution des associés de la Société, en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Godfrey Huber, né le 20 août 1949 à Valletta, Malte, résidant au 18 Triq il-Katlan, ATD 2753 Attard, Malte

Le conseil de gérance de la Société est donc composé des personnes suivantes:

- Monsieur Godfrey Huber,

- Monsieur Evander Borg,

- Monsieur Martin J. Azzopardi,

- Monsieur Jean-Baptiste Wautier, et

- Monsieur Michael A. Twinning.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011155372/23.

(110180220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Parefa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 40.429.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 2011.

Nomination de la société S.G.A.Services S.A., domiciliée au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 76.118, et de Monsieur Francesco SANTI, né à Milan le 19 novembre 1947, domicilié au 7, via Amedeo D'Aosta, I-20100 Milan, Italie, en tant qu' Administrateurs supplémentaires, avec effet au 01/01/2011.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.

Pour la société

PAREFA S.A.

Référence de publication: 2011153292/16.

(110178475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Pergam Partners III & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 109.367.

—
L'an deux mille onze, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Isabelle PAIRON, employée privée, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte de la Société PERGAM, Gérant de la société en commandite par actions «PERGAM PARTNERS III & CIE S.C.A.», ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.367, en vertu d'un pouvoir lui conféré par le conseil d'administration du Gérant de ladite société en sa réunion du 27 octobre 2011.

Une copie du procès-verbal de cette réunion, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité, a requis le notaire instrumentaire de documenter ses déclarations comme suit:

I. La société en commandite par actions «PERGAM PARTNERS III & CIE S.C.A.» a été constituée suivant:

acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich:

1) le 29 juin 2005, publié au Mémorial C, numéro 1166 du 8 novembre 2005.

Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich comme suit:

2) le 29 juin 2006, publié au Mémorial C, numéro 1991 du 24 octobre 2006;

3) le 27 décembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 847 du 10 mai 2007;

4) le 7 mars 2007, publié au Mémorial C, numéro 1793 du 24 août 2007;

5) le 7 mars 2007, publié au Mémorial C, numéro 1819 du 28 août 2007;

6) le 25 mai 2007, publié au Mémorial C, numéro 2438 du 27 octobre 2007;

7) le 25 mai 2007, publié au Mémorial C, numéro 2438 du 27 octobre 2007.

Les statuts ont également été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire, de résidence à Luxembourg comme suit:

8) le 11 juillet 2007, publié au Mémorial C, numéro 2681 du 7 décembre 2007;

9) le 2 août 2007, publié au Mémorial C, numéro 2837 du 22 novembre 2007;

10) le 12 novembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 194 du 24 janvier 2008;

11) le 28 mars 2008, publié au Mémorial C, numéro 1283 du 27 mai 2008.

12) le 30 juin 2008, publié au Mémorial C, numéro 1977 du 13 août 2008.

13) le 5 novembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2822 du 24 novembre 2008;

14) le 12 décembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 188 du 28 janvier 2009;

15) le 27 juin 2011, publié au Mémorial C, numéro 2063 du 6 septembre 2011.

II. Le capital souscrit de la Société est de cent quinze millions sept cent neuf mille trois cent douze dollars américains (USD 115.709.312.-) représenté par cinquante-sept millions huit cent cinquante-quatre mille six cent cinquante-six (57.854.656) actions d'une valeur nominale de deux dollars américains (USD 2.-) chacune.

III. Suivant l'Article 6 a) des statuts, «le Gérant Commandité est autorisé à augmenter le capital social de la société de cent douze millions de dollars américains (112.000.000.- USD) représenté par cinquante-six millions (56.000.000) d'actions nouvelles ordinaires d'une valeur nominale de deux dollars américains (2.- USD) chacune (les «Actions Nouvelles») avec notamment, pour toute action souscrite ou faisant l'objet d'un engagement de souscription pendant une première période de souscription qui sera clôturée le 30 septembre 2011, 17h00, une prime d'émission d'un dollar américain et dix cents (1,10 USD) par action et avec, pour toute action souscrite ou faisant l'objet d'un engagement de souscription pendant une deuxième période de souscription qui s'ouvrira le 1^{er} octobre 2011, 9h00, et sera clôturée le 31 décembre 2011, 12h00, une prime d'émission d'un dollar américain et seize cents (1,16 USD), soit à un prix d'émission de trois dollars américains et dix cents (3,10 USD) chacune ou de trois dollars américains et seize cents (3,16 USD) chacune selon le cas, le tout de manière à porter le capital de la Société à deux cent vingt-sept millions sept cent neuf mille trois cent douze dollars américains (227.709.312 USD) représenté par cent treize millions huit cent cinquante-quatre mille six cent cinquante-six (113.854.656) actions d'une valeur nominale de deux dollars américains (2.- USD) chacune.

Les frais d'émission revenant au Gérant Commandité pour la réalisation de cette augmentation de capital sont de 3% du montant total qui sera souscrit y compris les primes d'émissions (les «Frais d'Emissions»).

Pour la réalisation de cette augmentation de capital le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société est supprimé.

Pour la réalisation de cette augmentation de capital, mais sans qu'il soit dérogé aux conditions qui précèdent, le Gérant Commandité est spécialement autorisé à:

- décider en une ou plusieurs fois, dans les proportions, et aux époques qu'il appréciera, de l'émission des Actions Nouvelles;
- décider d'émettre les Actions Nouvelles en une ou plusieurs tranches;
- déterminer le lieu d'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
- déterminer les conditions de souscription et de libération des Actions Nouvelles et le mode de libération des Actions Nouvelles;
- arrêter les prix et conditions des émissions;
- fixer les montants à émettre;
- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions, notamment celles des frais d'émission;
- prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords, pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et d'arrêter toutes les modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues par les présents statuts;
- enfin faire constater en la forme requise la ou les augmentations effectives de capital de la Société résultant de toute émission effectivement réalisée et modifier corrélativement les statuts de la Société, le tout conformément aux statuts de la Société et à la Loi telle qu'elle est définie aux statuts de la Société.»

IV. Dans le cadre de l'autorisation d'augmentation de capital de la Société visée à l'Article 6 a) des statuts de la Société, par décision du 22 août 2011, le Gérant Commandité a décidé (i) d'ouvrir une première période de souscription pour quarante-neuf millions deux cent quatre-vingt mille (49.280.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de deux dollars américains (2.- USD) chacune à souscrire avec une prime d'émission de un dollar américain et dix cents (1,10 USD) par action, partant au prix de trois dollars américains et dix cents (3,10 USD) par action, période de souscription se clôturant au plus tard le 30 septembre 2011, et (ii) que si l'augmentation de capital projetée n'était pas entièrement souscrite le capital de la Société pourrait n'être augmenté qu'à concurrence des souscriptions recueillies. Lors de la réunion de son conseil d'administration du 27 octobre 2011, le Gérant a constaté la souscription et la libération de huit millions neuf cent cinquante-quatre mille cinq cent quarante-deux (8.954.542) actions nouvelles comme suit:

| Actionnaires | Montant libéré (en USD) | Nombre d'actions souscrites | % de libération des actions | % de prime d'émission libéré |
|---|----------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|
| Monsieur Bertrand Paille, demeurant à 5, Chemin du Bois Guillou, F-49 610 Juigné sur Loire, France | 516.128 | 322.580 | 25 | 100 |
| Global Returns Fund - Global strategies I SICAV-Fis, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg | 1.824.284,80 | 1.140.178 | 25 | 100 |
| Global Returns Fund - Global Strategies II SICAF-Fis, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg | 1.824.284,80 | 1.140.178 | 25 | 100 |
| Société Civile Fiver, 28, rue du Carroussel, Parc de la Cimaïse, | 516.128 | 322.580 | 25 | 100 |

| | | | | |
|---|---------------|-----------|----|-----|
| F-59650 Villeneuve d'Ascq, France | | | | |
| GAV, société anonyme simplifiée, 42, Avenue Montaigne, F-75008 Paris, France | 320.000 | 200.000 | 25 | 100 |
| Natixis Life, société anonyme, 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg | 516.128 | 322.580 | 25 | 100 |
| Financière du Cèdre, Société par actions simplifiée, 222, rue de Rivoli, F-75001 Paris, France | 1.032.256 | 645.160 | 25 | 100 |
| Sofival, société anonyme, 29 Bis, rue d'Astorg, F-75008, Paris, France | 1.032.256 | 645.160 | 25 | 100 |
| Energy S.C.A., SICAVFis, C/o Natixis Private Banking International, 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg | 69.676,80 | 43.548 | 25 | 100 |
| Clemalux S.C.A., SICAV-Fis, C/o Natixis Private Banking International, 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg | 154.838,40 | 96.774 | 25 | 100 |
| PAVIX S.C.A., SICAVFis, C/o Natixis Private Banking International, 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg | 154.838,40 | 96.774 | 25 | 100 |
| VIPAX S.C.A., SICAVFis, C/o Natixis Private Banking International, 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg | 154.838,40 | 96.774 | 25 | 100 |
| JATROPHA S.C.A., SICAV-Fis, C/o Natixis Private Banking International, 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg | 69.676,80 | 43.548 | 25 | 100 |
| OC Occident Holding A.G., Sumpfstrasse, 24, CH-6300 Zug, Suisse | 1.032.259,20 | 645.162 | 25 | 100 |
| Fadual Invest S.C.A., SICAV-Fis, 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg | 1.290.321,60 | 806.451 | 25 | 100 |
| CM-CIC INVESTISSEMENT, 28, Avenue de l'Opéra, F- 75002 Paris, France | 1.238.708,80 | 774.193 | 25 | 100 |
| Orion capital Management Ltd, PO Box, 4301, Road town, VG1110 Tortola British Virgin Islands | 516.128 | 322.580 | 25 | 100 |
| Venta Real Estate Ltd, 59-61 Acropolis Av, Office 301, 2012 Strovolos Nicosia, Cyprus | 1.032.259,20 | 645.162 | 25 | 100 |
| AQUASOURCA S.A., 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg | 1.032.256 | 645.160 | 25 | 100 |
| TOTAL | 14.327.267,20 | 8.954.542 | 25 | 100 |

Le Gérant de la Société a donc décidé d'augmenter le capital souscrit à concurrence de dix-sept millions neuf cent neuf mille quatre-vingt-quatre dollars américains (17.909.084.- USD), pour le porter de son montant actuel de cent quinze millions sept cent neuf mille trois cent douze dollars américains (115.709.312.- USD) au montant de cent trente-trois millions six cent dix-huit mille trois cent quatre-vingt-seize dollars américains (133.618.396.- USD) par création et émission de huit millions neuf cent cinquante-quatre mille cinq cent quarante-deux (8.954.542) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux dollars américain (2.- USD).

Les actions nouvelles ont été libérées à concurrence de 25% de leur valeur nominale et de 100% de la prime d'émission attribuée à ces actions par versement à un compte bancaire de la société, de sorte que le montant de quatorze millions trois cent vingt-sept mille deux cent soixante-sept dollars américains et vingt cents (14.327.267,20 USD) a été mis à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de l'augmentation de capital, l'article 5 et l'article 6 a) sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est de cent trente-trois millions six cent dix huit mille trois cent quatre-vingt-seize dollars américains (133.618.396.- USD) représenté par soixante-six millions huit cent neuf mille cent quatre-vingt-dix-huit (66.809.198) actions d'une valeur nominale de deux dollars américains (2.- USD) chacune.»

« **Art. 6.**

a) Le Gérant est autorisé à augmenter le capital de la Société de quatre-vingt-quatorze millions quatre-vingt-dix mille neuf cent seize dollars américains (94.090.916.- USD) représenté par quarante-sept millions quarante-cinq mille quatre

cent cinquante huit (47.045.458) actions nouvelles ordinaires d'une valeur nominale de deux dollars américains (2.- USD) chacune (les «Actions Nouvelles») avec notamment, pour toute action souscrite ou faisant l'objet d'un engagement de souscription pendant une période de souscription qui s'ouvrira le 1^{er} octobre 2011, 9h00, et sera clôturée le 31 décembre 2011, 12.00 heures, une prime d'émission d'un dollar américain et seize cents (1,16 USD), soit à un prix d'émission de trois dollars américains et seize cents (3,16 USD), le tout de manière à porter le capital de la Société à deux cent vingt-sept millions sept cent neuf mille trois douze dollars américains (227.709.312.- USD) représenté par cent treize millions huit cent cinquante-quatre mille six cent cinquante-six (113.854.656) actions d'une valeur nominale de deux dollars américains (USD 2.-) chacune.

Les frais d'émission revenant au Gérant Commandité pour la réalisation de cette augmentation de capital sont de 3% du montant total qui sera souscrit y compris les primes d'émissions (les «Frais d'Emissions»).

Pour la réalisation de cette augmentation de capital le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société est supprimé.

Pour la réalisation de cette augmentation de capital, mais sans qu'il soit dérogé aux conditions qui précèdent, le Gérant Commandité est spécialement autorisé à:

- décider en une ou plusieurs fois, dans les proportions, et aux époques qu'il appréciera, de l'émission des Actions Nouvelles;
 - décider d'émettre les Actions Nouvelles en une ou plusieurs tranches;
 - déterminer le lieu d'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
 - déterminer les conditions de souscription et de libération des Actions Nouvelles et le mode de libération des Actions Nouvelles;
 - arrêter les prix et conditions des émissions;
 - fixer les montants à émettre;
 - procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions, notamment celles des frais d'émission;
 - prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords, pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et d'arrêter toutes les modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues par les présents statuts;
 - enfin faire constater en la forme requise la ou les augmentations effectives de capital de la Société résultant de toute émission effectivement réalisée et modifier corrélativement les statuts de la Société,
- le tout conformément aux statuts de la Société et à la Loi telle qu'elle est définie aux statuts de la Société.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge, à raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement à la somme de six mille cinq cents euros (6.500,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Pairon, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2011. LAC/2011/48374. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155178/190.

(110180373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Evo Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 156.735.

Par la présente, veuillez prendre note de notre démission à compter de ce jour en tant que commissaire aux comptes de la société Evo Energy S.A. numéro d'immatriculation B 156735.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

FIDUGEC S.A.R.L.

Référence de publication: 2011153068/11.

(110178589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Europe Avenue Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 118.841.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of the month of October.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

BCSP IV Lux Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg ("RCS") under number B 115.568, having a share capital of EUR 12,971,25.- (the "Sole Shareholder") represented by Me Karl PARDAENS, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 26 October 2011, being the sole shareholder of, and holding all the five hundred (500) shares in issue in "Europe Avenue Lux II S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 23rd August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 2008 on 26th October 2006, registered with the RCS under number B 118.842 and having a share capital of EUR 12,500.-. The articles of incorporation of the Company have not been amended.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder is the sole holder of shares of the Company and holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

- 1) Decision to put the Company into liquidation and dissolution of the Company;
- 2) Appointment of Auditeurs Associés as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator granting the liquidator the largest powers provided for by law.

Thereafter the following resolutions were passed:

First resolution

The Sole Shareholder decided to dissolve the Company and put it into liquidation. The Sole Shareholder noted that the Company subsists for the sole purpose of its liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint Auditeurs Associés, a société anonyme having its registered office at 32, boulevard Joseph II, L1240 Luxembourg, and registered with the RCS under number B 93.937 as liquidator of the Company.

The Sole Shareholder further resolved to grant the largest powers, and particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, to the liquidator, and to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the Sole Shareholder, if such authorisation is required by law.

The Sole Shareholder dispenses the liquidator from drawing up an inventory and agrees that the liquidator may refer to the books of the Company.

The liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The liquidator is authorised to the extent required to proceed to any interim liquidation surplus payments as the liquidator deems fit.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately eight hundred Euro (EUR 800.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing party, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by its respective name, first name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

BCSP IV Lux Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 115.568, ayant un capital social de EUR 12.971.25,- (l'«Associé Unique»), représentée par Me Karl PARDAENS, avocat, résidant au Luxembourg, conformément à une procuration datée du 26 octobre 2011, étant l'associé unique de, et détenant toutes les cinq cents (500) parts sociales émises par «Europe Avenue Lux II S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, le 23 août 2006, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le «Mémorial») numéro 2008 du 26 octobre 2006, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 118.842 et ayant un capital social de EUR 12.500,-. Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

La partie représentée a déclaré et a demandé au notaire d'acter les suivantes:

(A) L'Associé Unique est le seul détenteur de parts sociales de la Société et détient toutes les parts sociales dans la Société, de sorte que ses décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels les décisions vont être prises sont les suivants:

Ordre du jour

- 1) Décision de mettre la Société en liquidation et dissolution de la Société;
- 2) Nomination de Auditeurs Associés en tant que liquidateur de la Société, et détermination des pouvoirs du liquidateur attribuant au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par la loi.

Ensuite, les décisions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation. L'Associé Unique a noté que la Société continuera à exister pour les besoins de sa liquidation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer Auditeurs Associés, une société anonyme ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1240 Luxembourg, et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 93.937 comme liquidateur de la Société.

L'Associé Unique a ensuite décidé de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, et spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et d'autoriser par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation spéciale de l'Associé Unique, dans le cas où une telle autorisation est normalement requise par la loi.

L'Associé Unique a dispensé le liquidateur de dresser inventaire et a accepté que le liquidateur s'en réfère aux écritures de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera.

Le liquidateur est autorisé, dans la mesure requise, de procéder au paiement de tout boni de liquidation intérimaire tel qu'il estime opportun.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à huit cents euros (EUR 800,-).

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et est suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les deux versions.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au jour en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, il a signé, avec le notaire, le présent procès-verbal.

Signé: K. Pardaens, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 4 novembre 2011. Relation: RED/2011/2307. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153054/109.

(110178057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Financière Dolomies et Chaux, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 163.549.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153070/10.

(110178013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Fire and Ice Invest SA/SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 44.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153071/10.

(110178737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Valz Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.531.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 novembre 2011

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Catherine BORTOLOTTI, administrateur, née le 1^{er} février 1984 à Woippy (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011153408/22.

(110178614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Focus Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.094.

Les comptes annuels au 31/08/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011153075/10.

(110178360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Falck Energy Iran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FALCK ENERGY IRAN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011153077/11.

(110178691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Fidav S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 101.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011153080/13.

(110177999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Fidji S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.434.

Les comptes annuels au 30/06/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153081/9.

(110178644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Fiduciaire Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2011153083/10.

(110178635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

AirportCity Cologne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.168.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations du conseil de gérance en date du 4 novembre 2011 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 1^{er} septembre 2011, le conseil de gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société de EUR 1,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

| Désignation de l'associé | Nombre de parts sociales |
|---|----------------------------------|
| Cornerstone Airport City S.A., ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée auprès RCS Luxembourg sous le numéro B138989 | 7.500 classe A |
| Cornerstone Airport City S.A., ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée auprès RCS Luxembourg sous le numéro B138989 | 5.000 classe B |
| TOTAL | 7.500 classe A 5.000 classe B |

Référence de publication: 2011153540/22.

(110179327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Firouzeh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011153088/10.

(110178303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Foncier & Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 5.322.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FONCIER & PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2011153090/12.

(110178749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Fonia S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 82.558.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011153092/10.

(110178616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Association Professionnelle des Chaîneurs du Cadastre et de la Topographie, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 54, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg F 3.155.

Articles à modifier suivant l'assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2011.

Art. 6. L'association comprend des membres ordinaires.

Pourront faire partie de l'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES CHÂÎNEURS DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE, ainsi que les retraités de cette carrière.

Pour être admis comme membre, le candidat doit adresser sa demande par écrit au président de l'A.P.C.C.T. Le droit d'entrée est fixé à vingt-trois (23 €) euros.

Art. 7. Pour faire face aux dépenses qu'entraînera l'activité de l'A.P.C.C.T., les membres s'obligent au paiement d'une cotisation, dont le montant sera proposé d'année en année par le comité et voté par l'assemblée générale.

Art. 8. La démission est assimilée quant à ses effets à l'exclusion.

Le membre démissionnaire peut, de son propre gré, rentrer dans l'association après avoir renouvelé sa soumission aux présents statuts. La réadmission dépend du vote du comité.

La cotisation est à payer au plus tard le 31 mars de l'année sociale.

Le non-paiement de la cotisation annuelle entraîne l'exclusion du membre.

Art. 14. L'assemblée générale tient une réunion ordinaire chaque année d'exercice dans le premier trimestre (fin mars). Diekirch, le 09 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153572/22.

(110179162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Fortimat Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 99.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011153094/10.

(110178132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Fountain Venture Three S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.329.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2011.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011153095/12.

(110178102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Fountain Venture Two S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.328.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2011.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011153096/12.

(110178101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Vap Restaurants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.301.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société VAP RESTAURANTS S.A. qui s'est tenue en date du 10 octobre 2011

L'Assemblée Générale décide:

- de remplacer Messieurs Kent Hahne et Mirko Silz, Administrateurs de catégorie «A» de la société par:
 - * Monsieur Gregor Gerlach, Leinpfad 80, D-22299 Hambourg, né le 13/03/1969 à Hannover (Allemagne);
 - * Monsieur Mario C. Bauer, 53 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, né le 19/11/1977 à Vienne (Autriche).
- Leur mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Messieurs Gregor Gerlach et Mario C. Bauer, Administrateurs de catégorie «A»;
- Messieurs Eloi Delorme et Michel Antolinos, Administrateurs de catégorie «B».

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011155436/20.

(110179622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

FR Acquisition Holding Corporation (Luxembourg), S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 133.623.

Il résulte de décisions de l'associé unique de la Société en date du 2 novembre 2011 que:

1. Monsieur Benoît Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique) et demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, est nommé gérant supplémentaire de catégorie B avec effet immédiat.
2. Monsieur Douglas M. Kaden, né le 7 novembre 1971 à New York (USA), avec adresse professionnelle 65 East 55th Street, 32nd Floor, New York 10022 (USA) est démis de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société et nommé gérant de catégorie A avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153098/17.

(110178195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Castle Island House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 98.683.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 8 novembre 2011, que les résolutions suivantes ont été prises:

Les démissions datés du 12 octobre 2011 de Madame Martine Zeutzius et des Messieurs Marc Hayard, Bertram Pohl et Paul Laplume de leurs fonctions d'administrateurs ont été acceptés.

Sont nommés nouveaux administrateurs de la société pour une durée de six ans, leurs mandats se terminant en 2017:

- Monsieur Thierry HELLERS, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, né à Luxembourg (L), le 13 septembre 1968,
- Monsieur Gernot KOS, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, né à Eisenstadt (A), le 23 janvier 1970,

- G.T. Fiduciaires S.A. avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 121.820, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Thierry Hellers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011153620/22.

(110178849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Cerruti Groupe Service (CGS) S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 56.485.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

- La société anonyme CERRUTI GROUPE SERVICE (CGS) S.A., dont le siège social à L-1233, rue Jean Bertholet, a été dénoncé en date du 13 octobre 2005

Par jugement rendu en date du 27 octobre 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes par liquidation les opérations de liquidation de la société anonyme CERRUTI GROUPE SERVICE (CGS) SA, ordonne la publication du présent jugement par extrait au Mémorial et met les frais à charge de la masse".

Les livres et documents sociaux de la société CERRUTI GROUPE SERVICE (CGS) SA seront conservés à l'étude THIELEN & ASSOCIES au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg pendant la période de prescription de 5 ans.

Pour extrait conforme

S. Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2011154098/19.

(110179304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

IH International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.797.

In the year two thousand eleven, on the eleventh day of October, at 2.45.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of «IH INTERNATIONAL S.A.», a «Société Anonyme», established at 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 103.797, incorporated by deed on the October 22, 2004 and whose articles have been amended for the last time by a deed enacted on October 16, 2009 published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated November 18, 009, Nr 2255.

The meeting is presided by Mrs Catherine Desso, «Avocat à la Cour», having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary Mrs Véronique Petit, «Employée privée», having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The meeting elects as scrutineer Mrs Marilia Azevedo, «Employée privée», having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the attendance list, the 12,600 (twelve thousand six hundred) shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Decision to put the company into liquidation;
2. Appointment of the Liquidator;
3. Definition of the powers of the Liquidator;

4. Discharge to the Managers and the Statutory Auditor;
5. Decision upon the power of signature on the different bank accounts opened in the name of the company;
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to put the company into liquidation.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator:

Mrs Catherine Desso, «Avocat à la Cour», having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

Third resolution

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. She may carry out all the deeds provided by article 145 with previous general meeting authorization as required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

Fourth resolution

The meeting decides to give full discharge to:

- Mrs Catherine Desso
 - Mrs Sandrine Anton
 - Mr. Shaun Johnston
 - Mr. Andrew Townend
- as Managers of the company
- Fiduciaire Patrick Sganzerla
- as Statutory Auditor of the company

for the accomplishment of their mandate until the vote of this meeting.

Fifth resolution

The meeting decides to not change the powers of signatures on the different bank accounts opened in the name of the company. The persons currently empowered to sign on the different bank accounts, opened in the name of the company, will keep this power notwithstanding the present deed of liquidation.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned at 2.50.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze octobre, à 14.45.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de «IH INTERNATIONAL S.A.», une «Société Anonyme», ayant son siège social au 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 103.797, constituée suivant acte reçu le 22 octobre 2004 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 16 octobre 2009 publié au Mémorial C numéro 2255 du 18 novembre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Catherine Desso, Avocat à la Cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Véronique Petit, Employée privée, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marilia Azevedo, Employée privée, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il ressort de cette liste de présence que les 12 600 (douze mille six cents) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Décision sur les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la société;
6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Maître Catherine Desso, avocat à la Cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Elle peut accomplir les actes prévus à l'article 145 avec l'autorisation de l'assemblée générale telle que requise par la loi.

Il est conféré au liquidateur le pouvoir de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge à:

- Maître Catherine Desso
- Madame Sandrine Anton
- Monsieur Shaun Johnston
- Monsieur Andrew Townend

Administrateurs de la société et à

- Fiduciaire Patrick Sganzerla

Commissaire aux comptes de la société

pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au vote de la présente assemblée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de ne pas modifier les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la société. Les personnes actuellement signataires sur les comptes bancaires, ouverts au nom de la société, le demeureront nonobstant le présent acte de mise en liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: C. DESSOY, V. PETIT, M. AZEVEDO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45971. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Référence de publication: 2011153734/135.

(110178990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

FR Acquisition Subco (Luxembourg), S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 133.365.

Il résulte de décisions de l'associé unique de la Société en date du 2 novembre 2011 que:

1. Monsieur Benoît Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique) et demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, est nommé gérant supplémentaire de catégorie B avec effet immédiat.

2. Monsieur Douglas M. Kaden, né le 7 novembre 1971 à New York (USA), avec adresse professionnelle 65 East 55th Street, 32nd Floor, New York 10022 (USA) est démis de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société et nommé gérant de catégorie A avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153099/17.

(110177968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Freele SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 113.554.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date 21 octobre 2011 que:

- L'assemblée accepte la démission de Monsieur CITRO Gabriele Ludwig comme administrateur de la société
- L'assemblée nomme comme nouvel administrateur Monsieur FANTONI Elvezio, né le 28.07.1959 à Cerete (Italie), demeurant à 19, Piazza Del Paradiso I-24023 Clusone. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011153100/13.

(110178741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Gerium Energias Lux, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 151.163.

Par la présente je vous informe de la démission de la société DMS & Associés S.à. r.l. avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes de votre société.

Vous voudrez bien procéder à l'enregistrement et à la publication au registre de commerce de cette démission.

Le 09 novembre 2011.

Luc Sunnen.

Référence de publication: 2011153104/11.

(110178550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Galien Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 124.809.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153102/9.

(110178543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Merkur I, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 154.505.

Im Jahre zweitausendelf, den vierten November.

Vor der unterzeichnenden Notarin Karine Reuter, mit dem Amtssitz in Pétange (Großherzogtum Luxemburg), in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, fand die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die „Versammlung“) der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital („société d'investissement à capital variable“) „Merkur I“ (die „Gesellschaft“) mit Sitz in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, eingetragen im Handelsregister von und zu Luxemburg unter der Nummer B 154.505, statt.

Die Gesellschaft wurde gemäß notarieller Urkunde am 22. Juli 2010 durch Urkunde vom Notar Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim gegründet. Die Satzung wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mémorial“), Nummer 1.597 auf den Seiten 76.610ff. vom 6. August 2010 veröffentlicht.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herr Marco HIRTH, beruflich ansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Christine BOHN, beruflich ansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herr Klaus FRANK, beruflich ansässig in Luxemburg. Alsdann bat der Präsident den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

A) dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

Tagesordnung

1. Beschlussfassung über die Liquidation der Gesellschaft;
2. Ernennung eines Liquidators sowie Festlegung von dessen Befugnissen.

B) dass aus einer Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktionäre, anwesend sind oder gültig vertreten sind und deren Aktien in dieser Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Anwesenheitsliste wurde von den Aktionären, den Bevollmächtigten, den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar unterschrieben.

C) dass die Vollmachten der vertretenen Aktionären, nach gehöriger „ne varietur“ Unterschrift durch die Mitglieder des Büros und dem unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben,

D) dass das gesamte Kapital hier in dieser Versammlung gültig vertreten ist, und somit ordnungsgemäß zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Alsdann fasste die außerordentliche Generalversammlung, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Gesellschaft aufzulösen, welche nur mehr für ihre Liquidation besteht.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator:

Herr Manfred BAUER, geboren am 16. März 1969 in Saarburg (Deutschland), geschäftlich ansässig in L-1115 Luxembourg, 2 boulevard Konrad Adenauer.

Der Liquidator hat die weitest gehenden Befugnisse, welche in den Artikeln 141 und folgende des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften ermöglicht, insbesondere ist er befugt alle Handlungen durchzuführen, welche in Artikel 145 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne die vorherige Genehmigung der Generalversammlung beantragen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, hebt die Vorsitzende die Versammlung auf.

Erklärung

Aufgenommen in Luxemburg am Sitz der Gesellschaft, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: HIRTH, BOHN, FRANK, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14867. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153799/58.

(110179382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Gareth Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 157.305.

—
EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte Madame Valérie WESQUY, employée privé, avec adresse professionnelle 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Riccardo MORALDI, administrateur démissionnaire. Elle reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 09 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011153103/13.

(110178012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Global Equities Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.255.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

La gérance

Référence de publication: 2011153105/12.

(110178099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Grove Holdings 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.584.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153106/10.

(110177954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Marisca, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 26.223.

—
Les documents de clôture de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

Pour MARISCA S.à r.l.

AREND CONSULT S.A R.L.

Mersch

Signature

Référence de publication: 2011155939/14.

(110181428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.
